



Les Tribunes de l'ANPIHM

2024. N 2.

Siège Administratif : 6, Square du 8 mai 1945.

35700 RENNES

E- mail : contact@anpihm.org

Site : <http://www.anpihm.fr>

TRIBUNES PUBLIQUES.

SOMMAIRE

Éditorial.

**Le Handicap, cet Objet
Volontairement Non Identifié ?**

Adhésion et Soutien à l'ANPIHM.

EDITORIAL

Rappelons dans cette deuxième tribune que lors de son récent Conseil d'Administration, l'ANPIHM a adopté sa Feuille de route 2024 autour de huit actions à engager.

L'une d'entre elles consiste – au même titre que la « Lettre de l'ANPIHM pour sa Communication interne – à renforcer la Communication externe de l'Association via un bulletin intitulé « Les Tribunes de l'ANPIHM », tribunes ouvertes à tous les adhérents.

Ces Tribunes ont vocation à être diffusées le plus largement possible dans nos réseaux.

Ce peut être sur un point précis lié aux situations de handicap (il y a tellement de choses à dire sur les aides humaines, sur les aides techniques et les fabricants de matériel (!), sur l'insuffisance des ressources, sur les moindres remboursements de la sécurité sociale et les augmentations des mutuelles, sur la soi-disant mise en accessibilité de la Cité et des transports, sur la question du logement, de l'accompagnement, etc.

Mais aussi des considérations d'ordre général traitant du contexte dans lequel les citoyens doivent évoluer (n'oublions pas que si nous sommes des « z'handicapés », nous sommes surtout et avant tout des citoyens à part entière. Du moins en droit. Même si en réalité notre citoyenneté n'est pas nécessairement reconnue ou facile à exercer !).

Pour l'heure, cette seconde Tribune a pour objectif à la veille d'élections majeures dans notre pays, de porter à la connaissance de nos adhérents, de nos sympathisants, et au-delà, de nombreuses personnes dites handicapées, les quelques promesses formulées par les principales formations politiques en présence.

Elle a pour titre : **Le Handicap, cet Objet Volontairement Non Identifié ?**

Le Handicap, cet Objet Volontairement Non Identifié ?

À la veille d'élections majeures pour notre pays, il n'est pas inutile de prendre connaissance, même succinctement, des programmes en matière de handicap des différentes forces politiques en présence, du moins pour ce qu'il est convenu d'appeler au plan journalistique « les quatre blocs ».

(Encore qu'en ce qui concerne le bloc dit de la « majorité présidentielle », la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le seul Président de la République, cette majorité a volé en éclats, selon les déclarations mêmes de nombre de ses représentants) !

Remarquons que de manière générale, une fois de plus, les personnes dites handicapées sont considérées comme un public particulier, beaucoup plus que comme des citoyens tout court ayant par ailleurs des difficultés spécifiques en plus des difficultés que rencontrent tous les citoyens « ordinaires ».

Il est vrai que le Mouvement associatif, dans ses différentes représentations, s'étant créé pour défendre les besoins les plus immédiats des personnes dites handicapées et cherchant à les regrouper pour ce faire, a contribué et contribue toujours, et en quelque sorte à son corps défendant, à tendre à donner l'image des personnes dites handicapées d'un groupe social particulier.

Il est vrai aussi que les tenants du « validisme » contribuent également à renforcer cette perception des personnes dites handicapées par l'opinion publique en général et les forces politiques en particulier, en présentant les personnes dites handicapées comme un groupe discriminé par les personnes dites valides !

Pour notre part, contrairement à cette conception qui rappelle furieusement les débats des années 70 entre ceux qui, comme nous étudiants à l'époque, considéraient « le handicap comme un aspect spécifique de problèmes beaucoup plus généraux » et ceux qui déjà considéraient que la difficulté essentielle venait de ce que les personnes dites handicapées étaient discriminées par les personnes dites valides, nous continuons de penser, comme cela est écrit dans le Projet Associatif Stratégique de l'ANPIHM, que la Société ne se divise pas en personnes dites valides et en personnes dites handicapées, mais que nous vivons dans une société bâtie sur un modèle économique de concurrence libre et non faussée qui, privilégiant la rentabilité immédiate, discrimine, sur cette base, les personnes entre elles.

Certes, il existe dans l'inconscient collectif une tendance à exclure ceux qui ne correspondent pas à la norme, selon la vieille sentence, relevant (déjà !) d'un fondamentalisme religieux, « il n'y a pas d'âme saine dans un corps malsain ».

Et aussi une tendance à se défier de « celui que l'on ne connaît pas », hier du quidam du village voisin, puis de l'étranger tous azimuts, tendance qui est à la base depuis des siècles des discriminations de toutes nature, du racisme, de l'antisémitisme, de l'homophobie, et plus récemment de l'islamophobie et de la transphobie.

Mais ce serait une erreur de ne pas prendre en compte le fait que nous vivons dans une société pilotée depuis près de 40 ans par la doxa néolibérale érigeant en valeurs suprêmes, l'image, la performance, la vitesse, la productivité, l'employabilité, la compétitivité, la rentabilité, tandis que tous ceux qui ne correspondent pas à ces normes sont renvoyés à ses confins, que ce soit pour des raisons de déficiences ou d'incompétences, réelles ou supposées, de sexe, et bien entendu, de couleur de peau ou de consonances patronymiques.

De fait, il apparaît de plus en plus évident, en témoignent les travaux internationaux des chercheurs en sciences sociales et des militants en situations de handicap tout comme les vifs débats autour de la question de la définition du handicap lors des travaux préparatoires à l'élaboration de la loi du 11 février 2005, que selon que l'on considère le handicap comme consubstantiel à la personne déficiente ou comme l'interaction entre les facteurs personnels et sociaux d'une personne et les facteurs environnementaux, la vision de la politique à mettre en œuvre en matière de handicap sera différente non seulement en termes de réponses individuelles à apporter aux personnes mais aussi en termes de réponses collectives à apporter dans une perspective de transformation sociale.

Depuis au moins quatre quinquennats, nous entendons les plus hautes autorités de l'État déclarer que « *l'on juge une société à la place qu'elle fait aux personnes handicapées* » !

On ne saurait mieux critiquer la société actuelle et inciter à ce qu'elle soit grandement améliorée par une action politique nouvelle !

Autrement dit, que les situations de handicap auxquelles sont confrontés des millions de nos concitoyens, constituent un révélateur essentiel des injustices générées par une société fondamentalement inégalitaire dont les puissants décideurs au faîte de la pyramide n'ont d'autre obsession que de faire prospérer leurs intérêts. Il n'est d'ailleurs que de constater l'évolution de la répartition des richesses produites pour s'en convaincre.

De fait, la politique menée depuis plusieurs décennies, que ce soit en termes de fiscalité, de remboursements de soins, de précarité, d'affaiblissement du pouvoir d'achat, de transfert vers les Départements de missions autrefois assumées par l'État sans ajustement préalable des coûts aux besoins, remet en cause le principe de l'égalité entre les citoyens et conduit à affirmer que la doxa économique et politique dominante est sur le point de mettre en pièces l'État républicain.

De fait, l'inaccomplissement des principes républicains, accompagné d'un individualisme forcené reposant lui-même sur un productivisme exacerbé, provoque, alimente et maintient les situations de handicap. Quand la solidarité est abaissée, l'égalité martyrisée, et l'accès aux libertés barré, c'est la démocratie qui est bafouée !

Or, si le handicap est bien « le produit de l'interaction entre les facteurs personnels et sociaux d'une personne et les facteurs environnementaux », et que les personnes dites handicapées sont donc handicapées en raison de facteurs largement extérieurs constituant

des obstacles que leurs ennuis de santé ne leur permettent pas de franchir allègrement comme n'importe quel citoyen dit ordinaire, il importe donc bien d'abord et avant tout de supprimer et/ou compenser dans le même temps et chaque fois que de besoin les multiples situations de handicap vécues au quotidien par plusieurs millions de nos concitoyens !

Cette remarque étant faite, examinons à présent les propositions de chacun des quatre blocs par ordre alphabétique.

En ce qui concerne le programme de ce qui reste de la majorité présidentielle via « Ensemble Pour la République », rien de bouleversant, puisque la promesse du « remboursement intégral des fauteuils roulants » était déjà annoncée au Mouvement associatif depuis plusieurs mois après des années de lutte de celui-ci pour obtenir cette simple mesure de justice sociale, et puisque la promesse du « renforcement de l'école inclusive » n'est que le remake des engagements précédents dont la réalité a montré, année après année, l'insuffisance des mesures prises et l'absence de mesures indispensables à prendre en la matière.

Quant à la « promesse de mise en accessibilité des services publics et des logements » comme cela était indiqué dans le programme en vue des élections européennes 2024, dès lors que le Gouvernement s'est toujours refusé à abroger l'article 64 de la loi Élan votée par ses soins avec pour conséquence d'empêcher que 80 % des logements à construire soient accessibles à la livraison, ne serait-ce que par des travaux mineurs, il est difficile d'accorder à présent quelque crédit à cet engagement !

En ce qui concerne le programme du Nouveau Front Populaire, citons la promesse de « porter l'AAH au niveau du SMIC » (SMIC dont le montant lui-même devrait être porté à 1600 € nets) et la promesse de « créer un service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, en formant et titularisant les actuelles AESH ; et aussi la promesse de favoriser l'autonomie des personnes dites handicapées (PCH) ainsi que par ailleurs leurs aidants si l'on reprend le programme de ses différentes composantes pour les européennes 2024.

En ce qui concerne le programme de LR (Les Républicains), aucune mesure nouvelle n'est proposée par rapport au programme 2022 (année de l'élection présidentielle en vue de laquelle les principales forces politiques en présence avaient formulé des propositions précises, voire un livret thématique sur le sujet) !

En ce qui concerne le programme du Rassemblement National, citons la promesse de « renforcer le soutien aux proches aidants », mesure figurant dans le programme de 2022.

Au regard du nombre très important – et pour cause ! – des revendications des personnes dites handicapées, l'ensemble de ses promesses apparaît très mince.

Mais il faut reconnaître que la brusque décision non attendue de la dissolution décidée par le seul Président de la République, sans même consulter, comme le stipule la Constitution, le Président du Sénat, la Présidente de l'Assemblée nationale, et semble-t-il en ayant mis au pied du mur le Premier Ministre, n'a guère laissé de temps aux différentes forces politiques d'élaborer un programme dans de bonnes conditions.

En tout état de cause, parce que les personnes dites handicapées sont avant tout des citoyens ordinaires qui, certes peuvent avoir besoin de droits spécifiques complémentaires pour avoir accès aux droits de tous les citoyens, il importe que chaque personne dite handicapée analyse les programmes, les promesses, et plus généralement les orientations de chacune des forces politiques en présence pour déterminer son propre vote, ce bien au-delà des quelques mesures spécifiques propres à réduire les situations de handicap que présente chacun des candidats représentant telle ou telle force politique !

De trop nombreuses populations sont privées du droit de vote en ce bas monde, pour que les électeurs français se privent de ce droit de vote, par ailleurs chèrement acquis par nos aïeux. Et a fortiori par nos grands-mères et arrière-grand-mères !





Association **N**ationale **P**our l'**I**ntégration des (Personnes) **H**andicapé(e)s **M**oteurs

Présidence : 30, Cours du Parc. Hall B – 21000 DIJON ☎ : 03.80.71.28.91 – E-mail : contact@anpihm.org

Siège Administratif : 6, Square du 8 mai 1945 – 35700 RENNES ☎ : 02 99 32 28 12

BULLETIN D'ADHESION ou de SOUTIEN

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

(Merci de bien vouloir indiquer votre adresse E mail)

Déclare souscrire une adhésion en qualité de membre actif :

ACTIF (Pers. Hand.) Minimum 25 € ☐

Déclare apporter mon aide en qualité de membre de soutien :

35 € 50 € 75 € 100 € 150 € 200 €

☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Autre montant : €

☐ Chèque.

☐ Paiement par Virement sur notre compte : BNP – IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 0401 848

Un reçu fiscal vous sera adressé ouvrant droit à 66 % de réduction sur le montant de votre impôt.

Date

Signature

A retourner, accompagné de votre règlement : ANPIHM 6, Square du 8 mai 1945. 35700 RENNES ou par e-mail : contact@anpihm.org si vous réglez par virement.

Nous avons besoin de vous, merci de votre soutien.